



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0313 : OUVERTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMMES (AP) - THENAY - CHEMIN DE LA TOUCHE (POTERIE)

Monsieur MARTELLIERE, Adjoint au Maire, délégué aux finances informe les membres du Conseil que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux procédés :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde (RAR). Cette méthode nécessitant l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement de la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranche (AP)

Les autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle d'identifier les « budgets de projets » valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiements (CP)

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour la réfection de voirie au chemin de la Touche (Poterie) sur la commune déléguée de Thenay

| Plannification | | | | | | |
|------------------|-----------|-----------|--------|---------|------|--|
| Libellé | Coût en € | Antérieur | 2023 | 2024 | 2025 | |
| Engagements (CP) | 185 000 | | 25 000 | 160 000 | | |
| Mandatements | | | | | | |

| Plannification Subvention Opération | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------|-----------|---------------|----------------|----------|--|
| Libellé | Coût en € | Antérieur | 2023 | 2024 | 2025 | |
| FCTVA | 30 347 | | 4 101 | 26 246 | - | |
| Titres perçus | | | | | | |
| Autofinancement | 154 653 | | 20 899 | 133 754 | - | |
| TOTAL | 185 000 | 0 | 25 000 | 160 000 | 0 | |

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.
- précise que les crédits de paiements de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur l'opération concernée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le 3 MARS 2023
Reçu en Préfecture, le 3 MARS 2023
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0314 : OUVERTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMMES (AP) - CONTRES - SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur MARTELLIERE, Adjoint au Maire, délégué aux finances informe les membres du Conseil que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux procédés :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde (RAR). Cette méthode nécessitant l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement de la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranche (AP)

Les autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle d'identifier les « budgets de projets » valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiements (CP)

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Il convient de délibérer pour mettre en place cette procédure pour la sécurisation de l'alimentation de l'eau sur la commune déléguée de Contres.

| Plannification | | | | | | |
|------------------|-----------|-----------|---------|---------|---------|--|
| Libellé | Coût en € | Antérieur | 2023 | 2024 | 2025 | |
| Engagements (CP) | 2 400 000 | | 800 000 | 800 000 | 800 000 | |
| Mandatements | | | | | | |

| Plannification Subvention Opération | | | | | | |
|-------------------------------------|------------------|-----------|----------------|----------------|----------------|--|
| Libellé | Coût en € | Antérieur | 2023 | 2024 | 2025 | |
| DSIL | 223 200 | | 66 960 | 111 600 | 44 640 | |
| Titres perçus | | | | | | |
| Autofinancement | 2 176 800 | | 733 040 | 688 400 | 755 360 | |
| TOTAL | 2 400 000 | 0 | 800 000 | 800 000 | 800 000 | |

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.
- précise que les crédits de paiements de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur l'opération concernée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

30 MARS 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

30 MARS 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0315 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE EAU DSP

Le Conseil Municipal a approuvé par 30 voix POUR, 1 ABSTENTION, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 129 441,46 € |
| Recettes | 214 609,17 € |
| Excédent | 85 167,71 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 394 616,74 € |
| Recettes | 954 449,37 € |
| Excédent | 559 832,63 € |

RESULTAT DE L'EXERCICE 645 000,34 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0316 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE EAU DSP

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 85 167,71 € |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de | 559 832,63 € |
| ➤ Un excédent sur reste à réaliser de | 8 137,69 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068 85 167,71 €

Approuvé par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE





Le Controis
en Sologne
Contres • Fainy
Fondres • Sully
Doutamp • Thénay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0317 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE EAU DSP

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du 13 Février 2023
- Vu l'avis de la Commission des Finances des 24 février et 08 Mars 2023
- Vu la présentation du budget primitif 2023

DECIDE d'approuver, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON) le budget primitif 2023 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 211 331,92 € |
| Recettes | 211 331,92 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 129 258,58 € |
| Recettes | 1 129 258,58 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

30 MARS 2023
30 MARS 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0318 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Le Conseil Municipal a approuvé par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 250 948,90 €
Recettes 374 483,96 €

Excédent 123 535,06 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 381 661,58 €
Recettes 459 781,63 €

Excédent 78 120,05 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 201 655,11 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

30 MARS 2023

30 MARS 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :

14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0319 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 123 535,06 € |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de | 78 120,05 € |
| ➤ Un excédent sur reste à réaliser de | 25 144,00 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 002 123 535,06 €

Approuvé par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Estelle TRONSON)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

30 MARS 2023
30 MARS 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0320 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Rapport d'orientations Budgétaires du 13 Février 2023
- Vu l'avis de la Commission des Finances des 24 février et 08 Mars 2023
- Vu la présentation du budget primitif 2023

DECIDE d'approuver, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON) le budget primitif 2023 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 383 864,74 € |
| Recettes | 436 356,92 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 394 972,79 € |
| Recettes | 394 972,79 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

30 MARS 2023
30 MARS 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POULLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0321 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 -BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

Le Conseil Municipal a approuvé par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Magali LEONARD, Estelle TRONSON), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 277 929,02 € |
| Recettes | 423 522,75 € |
| Excédent | 145 593,73 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 157 942,61 € |
| Recettes | 368 991,17 € |
| Excédent | 211 048,56 € |

RESULTAT DE L'EXERCICE 356 642,29 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

3 0 MARS 2023
3 0 MARS 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0322 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 145 593,73 € |
| ➤ Un excédent cumulé d'investissement de | 211 048,56 € |
| ➤ Un déficit sur reste à réaliser de | 18 642,90 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 002 145 593,73 €

Approuvé par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Estelle TRONSON, Michel QUENIOUX)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

30 MARS 2023

30 MARS 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POULLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0323 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du 13 Février 2023
- Vu l'avis de la Commission des Finances des 24 février et 08 Mars 2023
- Vu la présentation du budget primitif 2023

DECIDE d'approuver, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Estelle TRONSON, Michel QUENIOUX) le budget primitif 2023 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 413 071,95 € |
| Recettes | 413 071,95 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 364 220,51 € |
| Recettes | 364 220,51 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

3 0 MARS 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

3 0 MARS 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0324 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE COMMERCES CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal a approuvé par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Estelle TRONSON, Michel QUENIOUX,) le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 167 846,63 €
Recettes 213 880,57 €

Excédent 46 033,94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 1 026 556,12 €
Recettes 773 377,75 €

Déficit 253 178,37 €

RESULTAT DE L'EXERCICE - 207 144,43 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

30 MARS 2023

30 MARS 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

Date de convocation :
14 mars 2023

Présents : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

Absents excusés : CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

Absente : DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

DB n°2023-0325 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE COMMERCES CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de | 46 033,94 € |
| ➤ Un déficit cumulé d'investissement de | 253 178,37 € |
| ➤ Un déficit sur reste à réaliser de | 30 001,91 € |

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 1068 46 033,94 €

Approuvé par 28 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Magali LEONARD, Estelle TRONSON)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

30 MARS 2023
30 MARS 2023

Le Maire,
Antoine LELARGE



